

# Programme de réhabilitation et de reconversion de 1 000 points d'eau avec pompes hybrides et dispositif de gestion

## TITRE DU PROJET :

**Programme de réhabilitation et de reconversion de 1 000 points d'eau avec pompes hybrides et dispositif de gestion**

## LOCALISATION :

République de Côte d'Ivoire

## UNE INCUBATION PORTÉE PAR :



[www.vergnet-hydro.com](http://www.vergnet-hydro.com)

## LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :

Le programme sera mis en œuvre dans 4 régions. Leur identification est en cours.

## ÉCHELLE D'INTERVENTION :

Nationale

## CONTEXTE ET ENJEUX DU TERRITOIRE :

La Côte d'Ivoire s'est dotée en 1998 d'un Code de l'eau (loi n° 98-755 du 23 décembre 1998), qui définit le cadre juridique du pays en matière de gestion intégrée des ressources en eau et de gestion des ouvrages hydrauliques.

La crise politique qui a duré de 2000 à 2011 a fortement affecté l'accès aux services d'eau. Le sous-investissement pendant la crise et la forte croissance démographique ont entraîné de graves déficits de production d'eau dans tout le pays. De vastes programmes d'investissement à Abidjan ont permis de combler l'écart, mais les déficits restent importants dans de nombreux centres secondaires ainsi qu'en milieu rural et pourraient être exacerbés par les perturbations observées du régime des pluies saisonnières.

Le Plan d'Actions Prioritaire pour la période 2011-2016 a donné lieu à une amélioration importante du taux national d'accès à l'eau qui est passé de 40 % en 2011 à 70 % aujourd'hui, avec une disparité importante entre milieu urbain et rural. Néanmoins la Côte d'Ivoire a fait de l'accès à l'eau potable une de ses priorités, inscrite dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 et s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de couverture de 95 % à l'horizon 2020, et de 100 % en 2030 conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD).



Figure 1 - Hydraulique villageoise (HV) : répartition géographique des points d'eau existants et à développer (ONEP)

Un Plan stratégique triennal (Pst) a été élaboré par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) afin d'atteindre ces objectifs, tout en

renforçant les capacités humaines, techniques, juridiques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable.

En milieu rural, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable restent dominées par les Pompes à Motricité Humaine (PMH) qui équipent 21 000 points d'eau avec un taux de panne assez élevé (environ 40 %). Le Gouvernement ivoirien entend profiter de la nécessité de rénovation du parc de PMH pour réduire la pénibilité de la corvée d'eau et promouvoir les innovations technologiques dans le secteur de l'hydraulique humaine. Au-delà de ces objectifs, l'Etat ambitionne de mettre en place des dispositifs de maintenance des infrastructures afin d'assurer la continuité du service et de maintenir les taux de panne aussi bas que possible.

Le défi majeur du sous-secteur de l'hydraulique réside dans la recherche d'une solution de gestion et d'entretien proches des populations et qui intègre une supervision régionale.

## OBJECTIF(S) DU PROJET :

Ce programme de réhabilitation et de modernisation de 1 000 points d'eau existants, pour des localités de 500 à 2 000 habitants, vise à sécuriser l'alimentation en eau des populations par une amélioration de la qualité de service et à en pérenniser la gestion par la mise en place d'un système de paiement lié aux quantités d'eau consommées pour a minima couvrir les charges d'exploitation.

Au total 500 000 personnes bénéficieront ainsi d'un accès à l'eau modernisé.

Le caractère payant du service au prorata des quantités d'eau consommées va inévitablement élever les exigences en termes de qualité de service (service continu d'une eau de qualité garantie) apporté par le Ministère de l'Hydraulique et l'ONEP. Pour faire face à ces obligations, ces derniers pourront faire le choix de déléguer ces responsabilités à un opérateur privé au travers d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) équilibré et engageant vis-à-vis de la population.

## ODD VISÉS PAR LE PROJET :



### **Cible 6.1 :** Accès à l'eau potable

D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

### **Cible 6.b :** Gestion collective de l'eau

Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

### **Cible 1.4 :** Accès aux ressources

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance.

### **Cible 13 :**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

## PROBLÉMATIQUES DU PROJET :

Eau potable - innovation - solaire - durable - durabilité - pérennité - continuité - service - gestion - maintenance - professionnalisation

## SECTEURS CONCERNÉS :

Hydraulique rurale - eau potable - services essentiels

## RÉSULTATS ATTENDUS :

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Les forages existants en panne ou équipés d'équipements coûteux en maintenance sont réhabilités
- La pression sur les ressources en eau souterraine a diminué
- Les équipements sont modernisés
- La qualité de service est améliorée : allègement de la corvée de l'eau pour les femmes et les enfants
- Un dispositif de gestion est mis à la disposition des opérateurs
- Le gaspillage de l'eau a diminué,
- Les besoins en eau domestique des populations rurales sont connus.

## PARTIES-PRENANTES DU PROJET :

### Acteurs impliqués :

- Populations du territoire
- acteurs institutionnels
- Acteurs techniques

### Opérateur(s) du projet :

Ministère de l'Hydraulique appuyé par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP)

### Partenaire(s) technique(s) :

- Vergnet Hydro
- Société Africaine d'Hydraulique et d'Energies Renouvelables (SAHER)
- UDUMA
- Office National de l'Eau Potable
- Directions Régionales de l'Hydraulique

### Partenaire(s) financier(s) :

Etat français (pour la part HT) et état ivoirien (pour les taxes)

## ESTIMATION DU COÛT DU PROJET :

18 millions d'euros (HT HD)

## ACTIONS A COURT TERME (3 ANS) :

- Une visite de terrain pour établir un état de la situation de l'AEP dans le secteur et définir les points d'eau à réhabiliter et à moderniser parmi ceux existants dans la zone concernée
- Un état des lieux sur chaque point d'eau présélectionné comprenant : un diagnostic technique, un prélèvement et une analyse de l'eau du forage, une estimation de la demande en eau actuelle et future si le point d'eau est sélectionné pour être réhabilité (consommation locale + revente éventuelle)
- Pour les points d'eau satisfaisants aux critères de présélection, un soufflage à l'air lift du forage existant et une vérification du débit seront réalisés de manières systématiques
- Une désinfection du forage et une analyse de paramètres physico-chimiques de la qualité de l'eau sont également prévus lors de sa réhabilitation.
- Dépose du dispositif de pompage à motricité humaine (PMH) existant et remplacement de celui-ci, dans le même forage, par la pompe solaire et la pompe manuelle neuves fournies dans le cadre du projet.
- La pompe solaire alimentera au fil du soleil un réservoir (capacité prévue de 4 m3).
- L'équipement du site afin de permettre la distribution de l'eau dans le respect des règles d'hygiène de base, y compris aux heures de pointe, de préférence au moyen de bidons fermés
- Protection de l'ouvrage de stockage et de production par une clôture systématique.

- La fourniture et la mise en service des systèmes de comptage et de paiement de l'eau
- La formation des acteurs impliqués dans la gestion des points d'eau (fontainier, technicien, réparateur, gestionnaire, ...)

Durant cette période les bénéficiaires (Ministère de l'Hydraulique et ONEP), auront défini un cadre de la gestion des points d'eau en milieu rural et aura sélectionné des opérateurs privés pour la prise en gestion des 1 000 nouveaux systèmes via une Délégation de Service Public.

#### **ACTIONS A LONG TERME (10 ANS) :**

Gestion des 1 000 systèmes par un ou plusieurs opérateurs privés sur plusieurs années (environ 10 ans) via une Délégation de Service Public.